

grandement apprécié qu'elle nous soit remise en français, afin que nous puissions mieux la comprendre.

Ceci étant dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur ce que disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à savoir que le gouvernement se plaint qu'il ne reste plus que 19 jours de séance à la Chambre, période relativement courte, et que nous ne devrions pas siéger en juillet pour revenir en septembre.

Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer qu'en vertu du nouveau Règlement, ce n'est pas à l'opposition qu'il incombe de fixer cette date limite du 27 juin. Le gouvernement l'impose, mais nous serions disposés à poursuivre la session au-delà du 27 juin pour étudier une mesure relative à l'agriculture de l'Est, ce qui ne figure pas actuellement au programme législatif courant.

Je ferai remarquer qu'un comité d'agriculture se réunira à Québec, au Château Frontenac, mais ce n'est pas là que se trouvent les cultivateurs; ils sont dans les champs et, par conséquent, le rapport de ce comité ne pourra être étudié par la Chambre.

L'industrie laitière au Québec est actuellement dans le marasme; la politique laitière est inacceptable et, au cours de la présente session, il n'y a pas eu de révision de cette politique laitière.

Par conséquent ce comité fera des études pour sauver la face, mais la Chambre ne sera pas saisie des recommandations qu'il pourrait faire. Voilà pourquoi nous souhaiterions que l'on supprime certaines mesures plus ou moins importantes, et qu'on leur substitue une révision de la politique laitière.

Je voudrais faire une autre remarque concernant l'ordre n° 66, qui a trait à la production et à la conservation du pétrole et du gaz. Je crois que nous pourrions nous dispenser de discuter de cet ordre d'ici au 27 juin, pour la simple raison que cette semaine, nous aurons le plaisir de recevoir plus de 24 sénateurs et députés des États-Unis, qui viennent rencontrer les parlementaires canadiens en vue de discuter de cette question et d'étudier l'opportunité de conclure des ententes.

Je vois mal que la Chambre prenne des décisions, adopte un bill et tienne des discussions en même temps. Nous défrayons un voyage pour des parlementaires—et il va coûter très cher—pour discuter de ces mêmes questions avec les représentants des États-Unis. Je pense qu'il y a là double emploi, que nous pourrions nous dispenser de discuter de cette question à la Chambre et attendre que le rapport du comité soit présenté, de sorte que ce comité ait au moins l'impression que son travail sera porté à la connaissance de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, si on relit le programme qui est proposé, on constate qu'il ne contient pas beaucoup de nouveau ou d'important, et qu'il ne réglera à peu près aucun des problèmes canadiens, notamment ceux qui ont trait à l'agriculture de l'Est, au chômage et à bien d'autres domaines.

Par conséquent, nous sommes bien prêts à collaborer—ce que, d'ailleurs, nous avons fait depuis le début de la présente session—en vue d'accélérer les travaux.

De toute évidence, nous collaborerons, comme nous l'avons toujours fait, mais nous voulons inciter l'honorable président du Conseil privé à réviser certaines de ses positions relatives à ce programme, afin de résoudre les problèmes auxquels se heurtent les Canadiens actuellement, comme celui de l'agriculture de l'Est, par exemple.

## QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Traduction]

### LES QAIS DU GOUVERNEMENT

Question n° 1195—**M. Caouette**:

1. Combien de quais du gouvernement y a-t-il actuellement dans chaque province?
2. Quelle échelle de tarifs a-t-on autorisée pour les usagers de ces quais?
3. Les tarifs sont-ils identiques dans chaque province et, dans la négative, quelles sont les différences?
4. Combien d'argent a été perçu dans chaque province des usagers de ces quais du gouvernement dans les années 1965, 1966, 1967 et 1968?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé)**: Le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports m'informent comme suit:

1. Province	Nombre de quais
Terre-Neuve	647
Île du Prince-Édouard	91
Nouvelle-Écosse	334
Nouveau-Brunswick	185
Québec	563
Ontario	542
Manitoba	45
Saskatchewan	18
Alberta	14
Colombie-Britannique	324

2. Le règlement sur les quais de l'État, établi conformément aux dispositions de la loi sur les ports et jetées de l'État, prévoit, dans chaque province, dans l'intérêt du transport maritime commercial, de l'industrie de